

Programme de la Formation

# COMMUNICATION - DONNEZ DE LA VISIBILITÉ À VOS PROJETS GRACE À LA RÉALITÉ VIRTUELLE

1 jour soit 7 heures de formation

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module** : Réalité virtuelle

**Modalité pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : vendredi 14 avril 2017

**Lieu** : Pavillon de l'architecture - PAU - 3 place de la Monnaie 64000 Pau

## CONTEXTE GÉNÉRAL

**C'est LA révolution numérique de 2016, la réalité virtuelle est devenue simple et accessible à tous.**

[Découvrez les potentialités de ce nouvel outil au service de la création. en cliquant ici](#)

Pour quelques dizaines d'euros, les casques basés sur le système google cardboard permettent de plonger dans l'environnement d'un projet en 3d. Nous avons mis au point une technique efficace, que nous souhaitons partager avec les architectes qui le souhaitent. Soyons tous ensemble à la pointe de l'innovation pour qu'il soit toujours plus agréable de passer par un architecte.

***Vous découvrirez aussi que cet outil est très utile pour la gestion de chantier.***

## OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Réaliser une projection virtuelle à 360° de votre projet et visualiser-la dans le casque VR.

Prendre une photo 360° sur un chantier et la visualiser ultérieurement à l'aide du casque VR

## PRISE EN CHARGE

Formations susceptibles d'être prise en charge, en fonction de votre situation :

### **SALARIÉS :**

- **ACTALIANS** : Salariés des professions libérales [cliquer ici](#)

Ne faites plus l'avance des fonds : inscrivez vous le plus tôt possible pour obtenir une *subrogation* auprès d'Actaliens et ne réglez que le surplus au CFAA.

**SI LE LOGO LABEL BRANCHE ARCHITECTURE en haut à droite de ce document** : formation labellisée par la Branche Architecture  
*La présence, en haut à droite de ce document, du logo Label Branche Architecture* signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation labellisée sont décidées par la CPNEFP des entreprises d'architecture et mises en œuvre par ACTALIANS.

Modalités de prise en charge pour 2017 :

- Durée maximum de formation prise en charge : 18 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 315€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 140€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

**SI LE LOGO ACTALIANS en haut à droite de ce document** : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM

*La présence, en haut à droite de ce document, du logo ACTALIANS* signifie que les conditions de prise en charge de cette action de formation sont pour 2017:

- Durée maximum de formation prise en charge : 12 jours
- Prise en charge des frais pédagogiques : 350€ / jour
- Prise en charge forfaitaire des salaires : 84€ / jour
- Prise en charge des frais annexes

- **FAFIEC** : Salariés des entreprises de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil [cliquer ici](#)

### **LIBÉRAUX :**

- **FIF PL** : Travailleurs indépendants et professionnels libéraux : [cliquer ici](#)

**SI LE LOGO FORMATION CFAA + en haut à droite de ce document** : Si le logo CFAA+ est apposé en haut à droite de ce document : **Architectes ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande préalable pour vos prises en charge, prenez contact avec le CFAA.**

Inscrivez vous le plus tôt possible afin que le CFAA puisse obtenir la validation de votre avance de fonds. Valable si vous n'avez pas suivi de formation dans l'année, sur le thème concerné.

**DEMANDEURS D'EMPLOI** : le CFAA référencé sur le site "Aquitaine Cap Métier", alors appelez nous au 05 57 14 06 96.

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES DIFFÉRENTES POSSIBILITÉS DE PRISES EN CHARGE :**

05.57.14.06.97 ou [cfaa@le308.com](mailto:cfaa@le308.com)

## PUBLIC CIBLE

**PUBLIC** : Architectes, paysagistes, collaborateurs, dessinateurs, assistantes....

### **PRÉ-REQUIS :**

Logiciels requis :

1. Archicad - Allplan - Artlantis- Revit - avec quelques notions de 3d et de rendu d'image
2. Photoshop, niveau débutant.

Smartphone requis :

Un iphone 5, 6 ou 7 (une version android est prévue mais n'existe pas encore). Prévoir le code Appstore pour télécharger gratuitement une application.

Matériel requis :

- Un ordinateur portable (au moins un pour deux) et un fichier 3D d'un petit projet.
  - Un casque de réalité virtuelle confortable et ajustable
- Si vous avez déjà le vôtre, pensez à l'amener et signalez-le lors de l'inscription.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Mise en application avec traitement de cas concret  
Questionnaire d'évaluation post formation

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

### Module **Réalité virtuelle**

1 jour soit 7 heures de formation

**Modalité d'apprentissages** : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Modalité Pédagogique** : Présentiel

**Date(s)** : vendredi 14 avril 2017, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30

**Lieu** : Pavillon de l'architecture - PAU - 3 place de la Monnaie 64000 Pau

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

1. Savoir créer un ensemble de caméras VR et produire les images nécessaires pour un rendu à 360°.
2. Compiler ces images dans Photoshop. Pour les plus aguerris, créer un script pour automatiser la procédure.
3. Transférer le rendu 360° dans le téléphone. Installer et configurer l'application mobile. Visualiser la 3d dans le casque.
4. En Bonus, installer une application de prise de photo 360°, transférer les photos 360° dans l'application, retourner sur le chantier depuis son bureau.

## FORMATEUR(S)

VINCENT Julien - Architecte DPLG

## PROGRAMME

9h00 Accueil  
Tour de table, présentation

### **Matinée : enseignement théorique**

10h00 Démonstration, explication des possibilités, des contraintes et des limites du système VR utilisé.  
Point sur le matériel puis sur les évolutions imminentes du matériel et des logiciels.

10h30 Explication de la procédure en trois étapes : Archicad\* / Photoshop / MVRS (\*ou Allplan)

11h45 Explication des différentes techniques de prise de photo à 360° (pour le chantier, par exemple), matériel et logiciel, puis retour pratique sur les possibilités et les usages.

12h15 "Minute marketing", comment valoriser financièrement cette technologie dans nos agences.

### 12h30 Déjeuner

### **Après-midi : Travaux pratiques**

14h00 Archicad ou Allplan, caler les caméras nécessaires, produire les images.

15h00 Photoshop, monter les images. Pour les plus aguerris, automatiser avec un script.

15h30 Transférer l'image, puis installer l'application MVRS et la configurer. Visualiser la 3d.

16h30 Tester la photographie 360° en VR : Installation d'une app, prise de photo, puis visualisation dans le casque.

17h00 Fin de la formation.

## BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

**A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :**  
**CFAA - Centre de formation architectes et paysagistes aquitaine 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux**  
**05.57.14.06.97 - cfaa@le308.com**

FORMATION : COMMUNICATION - DONNEZ DE LA VISIBILITÉ À VOS PROJETS GRACE À LA RÉALITÉ VIRTUELLE

**Module :** Réalité virtuelle  
**Modalité pédagogique :** Présentiel  
**Date(s) :** vendredi 14 avril 2017, 09h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
**Lieu :** Pavillon de l'architecture - PAU - 3 place de la Monnaie 64000 Pau

**Durée :** 1 jour soit 7 heures

**Places limitées à :** 25

**Date de clôture des inscriptions :** 01/04/2017  
*(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)*

### PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

**Adresse :** .....

**Code postal :** ..... **Ville :** .....

**Date de naissance :** ..... **Département de naissance :** .....

**E-mail personnel :** ..... *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

**Téléphone portable :** ..... **Date d'entrée dans l'entreprise :** .....

**Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP :**  Oui /  Non **Architecte DPLG :**  Oui /  Non

**Numéro personnel National d'Architecte :** .....

#### Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre : .....

#### Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre : .....

**Nom de l'organisme de prise en charge :**

- AGEFICE
- AKTO
- Autre
- CONSTRUCTYS - OPCA de la Construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine - OCTA de la Construction
- CROA Limousin
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA Auvergne Rhône Alpes
- OPCALIA Mayotte
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- OPCO 2i- DEFI
- OPCO Atlas (ex. FAFIEC)
- OPCO de la Cohésion Sociale / UNIFORMATION
- OPCO EP (ex. ACTALIANS)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME)
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / LA RÉUNION
- OPCO EP - (ex. AGEFOS PME) / OCCITANIE
- OPCO SANTÉ
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pôle Emploi Corse
- Pôle Emploi Est Francilien
- Pôle Emploi Nouvelle-Aquitaine / PRGA
- Pôle Emploi Occitanie
- Pôle Emploi Pays de la Loire
- Pôle Emploi Poitiers
- VOYAGIS
- Autre : .....

**Prise en charge éventuelle de la formation :**

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

**ORGANISME / ENTREPRISE**

Raison Sociale : .....

*A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification*

Type d'entreprise : ..... Activité principale : .....

Gérant(e) : ..... Fonction : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Siret : ..... N° société d'architecture : ..... Effectif dans l'organisme : .....

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 €	..... €
	Individuelle	30,00 €	..... €
<b>Module 1 : Réalité virtuelle</b>		<b>7h / 1 jour</b>	
Coût pédagogique	Plein tarif*	300,00 €	..... €
Frais annexes	Adhésion - formation au Pavillon de l'Architecture de Pau - à régler directement au Pavillon 30 € ( <i>Obligatoire</i> )	30,00 €	..... <b>30,00 €</b>
		<b>TOTAL</b>	..... €

## MODE DE PAIEMENT

Chèque
  Virement
  Carte bancaire

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

## Conditions Générales de Vente

### 1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

### 2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

### 3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : ? une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, le CFAA vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CFAA, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations CFAA+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

### 4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

### 5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. ?Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

### 6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle au CFAA pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CFAA, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

### 7. Report et annulation de stage :

Le CFAA se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CFAA en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

### 8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

### 9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CFAA sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

### 10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.